

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mai 2025

LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - (N° 1357)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 33

présenté par

M. Gustave, M. Arnaud Bonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,  
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet,  
Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard,  
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,  
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,  
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« l'antisémitisme, le racisme »

les mots :

« le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 3, substituer aux mots :

« l'antisémitisme, le racisme »

les mots :

« le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 4, substituer aux mots :

« l'antisémitisme, le racisme »

les mots :

« le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie ».

IV. – En conséquence, à l’alinéa 6, substituer aux mots :

« l’antisémitisme, le racisme »

les mots :

« le racisme, l’antisémitisme, l’islamophobie ».

V. – En conséquence, à l’alinéa 7, substituer aux mots :

« l’antisémitisme, le racisme »

les mots :

« le racisme, l’antisémitisme, l’islamophobie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler l’objectif principal de ce texte : la lutte contre toutes les formes de racisme dans l’enseignement supérieur.

Nous ne cherchons pas ici à invisibiliser ni à diluer le combat contre l’antisémitisme, mais bien à décroiser les luttes contre les discriminations.

D’un point de vue pédagogique, le décroissement des luttes permet de montrer que l’antisémitisme procède des mêmes mécanismes que d’autres discriminations ou haines de minorités comme par exemple l’islamophobie. Ce décroissement en créant des ponts entre les différentes violences subies, renforce la solidarité entre les étudiants victimes de tels agissements.

D’un point de vue pragmatique, la fragmentation des luttes aboutit à un saupoudrage des actions conduites, diluant les actions des référents et des chargés de mission sans parvenir à capter l’attention des populations étudiantes, dès lors que les actions de sensibilisation sont multipliées. Le morcellement des actions n’est pas compatible avec les moyens humains mais surtout financiers dont les établissements.

Enfin, la dissociation des deux combats est contre-productive, et peut se révéler dangereuse, dans la mesure où elle peut nourrir chez d’autres minorités le sentiment de double standard, et de hiérarchisation des discriminations, donnant lieu à du ressenti et in fine pouvant créer des conditions d’une concurrence victimaire délétère, que nous voulons absolument éviter.

Le droit français retient une définition globale et universelle du racisme, la CNCDH estime qu’une singularisation de la lutte contre l’antisémitisme risque à terme de fragiliser l’approche républicaine universelle et indivisible du combat antiraciste.